

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 30 MAI 2024

Compte rendu administratif

L'année deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Somme régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain BABAUT Président.

Etaients présents : M.Romaric Leclercq, M.Lenain, M.Demarcy, M.Faloise, Mme Brandicourt, M.Debeugny, Mme Duthoit, M.Delétré, M.Gabrel, Mme Braud, M.Chevallier, M.Laloi, Mme Verdez, M.Deramisse, Mme Rousselle, M.Cauchy, Mme Carton, M.Babaut, M.Bardet, M.Ducrocq, Mme Sanjuan, M.Commecy, M.Chevin, M.Petit, M.Fleury, M.Roussel, Mme B.Leroy, M.Van Vynckt, M.Dehurtevent, M.Savoie, M.Deblangie, M.Demaison, M.Durier, M.Leger, Mme Defrétin, Mme Candelier, M.Boivin, M.Van Den Hove, M.Gosselin, M.Dinouard, Mme D'Heilly, M.Arthur Mme Ricard, M.Cras, Mme Huyghe, M.Guillemot, M.Vaquez, M.Martin.

Pouvoirs : Mme Schweig pouvoir Mme Braud, M.Regnard pouvoir à M.Deramisse, Mme S.Leroy pouvoir à M.Gabrel, Mme Capon pouvoir à M.Ducrocq, M.Smerda pouvoir à M.Demarcy, Mme Marechal pouvoir à M.Savoie, M.Bruxelle pouvoir à M.Babaut.

Absents : M.Lavoisier, M.Boivin départ 20h01

Excusés : départ Mme Sanjuan à 20h,

La séance est ouverte à 18H.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Madame ROUSSELLE est désignée secrétaire de séance.

Le PV du 26 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance a été transmis sur la convocation :

1. Appel des délégués
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Adoption du compte-rendu du Conseil 26 mars 2024
4. Décisions du bureau du 18 avril et 21 mai 2024
5. Adm Gle- Installation d'un nouveau délégué communautaire pour Villers Bretonneux
6. Adm Gle – Mise à jour des statuts de la CCVS- annule et remplace la délibération du 26 mars 2024
7. Finances – Désignation d'un Président de séance pour le CFU 2023
8. Finances – Adoption du CFU 2023 (7 délibérations)
9. Finances – Affectation du résultat 2023 (7 délibérations)
10. Finances- Fonds de concours 2024- Effacement de réseaux : Hamelet
11. Finances- Fonds de concours 2024- Travaux dur RD : Morcourt
12. Finances – Fonds de concours 2024- Signalétique : Gentelles
13. Finances- Fonds de concours 2024- ANC : Gentelles

14. Finances – Fonds de concours 2024- Equipements sportifs : Bonnay
15. Finances – Fonds de concours 2024- Salle polyvalente : Lamotte Brebière
16. Finances – Fonds de concours 2024- Travaux sur RD : Franvillers
17. Finances – Fonds de concours 2024- Réseaux : Corbie
18. Finances – Fonds de concours 2024- Travaux RD : Baizieux
19. RH – Tableau des effectifs au 1^{er}/06/2024
20. RH – Accueil d'un stagiaire au service environnement - CLICHY Thibaut
21. Assainissement – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau – Campagne d'analyses de rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) à la station d'épuration de Corbie
22. Culture – Programmation culturelle 2024/2025

En préambule, Monsieur le Président adresse son soutien à Mme le Maire de Sailly Laurette et à son conseil municipal suite aux inondations qui ont touché la commune. Il rappelle les travaux qui ont été engagés dès le lendemain de la catastrophe et assure les élus locaux qu'ils pourront compter sur la solidarité intercommunale. Le département a promis une aide au financement des travaux de remise en état. M. le Président en appelle également au soutien financier de l'Etat.

1. Communications du Président

Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Bureau et au Président

Le Conseil de Communauté est informé (par compte rendu détaillé joint à la note de synthèse) des décisions du Bureau Communautaire et du Président comme suit :

Décisions du bureau du 18 avril 2024

Administration générale – Communication – Avenant n°1 lot n°3 marché documents de communication 2024/2026 – Ajout prix unitaire au BPU « mon Mag Val de Somme ».

Administration générale – Communication – Avenant n°1 lot n°3 marché documents de communication 2024/2026 – Modification de l'article 5 du CCP

Finances – Cotisation 2024 – CAUE

Finances – Cotisation 2024 - SOMEA

Finances – Cotisation 2024 – Somme Numérique

Finances – Cotisation 2024 – AR2L

Equipements sportifs – Avenant n°1 – Prestation de service centre aquatique Calypso – Prolongation du contrat de prestation

Equipements sportifs – Avenant n°1 – Prolongation du contrat de travaux d'entretien avec la société BC Maintenance pour la piscine Calypso

Equipements sportifs – Convention Tripartite avec le Département relative à la mise à disposition et l'utilisation de gymnases pour la mise en œuvre des programmes d'éducation physique et sportive des collèges

Eau potable – Avenant n°1 – Marché « fourniture de compteurs abonné eau potable » - Remplacement indice de révision et ajout d'un prix BPU

Eau pluviale – Compensation technique et financière – Eau pluviale RD 119 – Rue de la gare à Ribemont sur Ancre

Décision du Président

Assainissement – Attribution du marché « étude géotechnique et diagnostic Amiante – HAP Bonnay »

Tourisme – Convention avec Somme Nature – Entretien des chemins de randonnées.

Décisions du bureau du 21 mai 2024

Finances – PMGA contribution statutaire 2024 – Acompte

Finances – PMGA – contribution 2024 – Mutualisation des OT

Finances – PMGA – contribution 2024 – PCAET plateforme numérique

Finances – Cotisation 2024 – CNAS

PLH – attribution du marché de travaux de démolition de la cabanisation à Vaire sous Corbie

Eau – Convention d'occupation temporaire de terrain privé pour réaliser les essais de captage de Corbie

Eau potable – Avenant n°1 au marché de réhabilitation du château d'eau d'Hénencourt et abandon du château d'eau de Baizieux

Eau potable – Avenant n°3 au marché de réhabilitation du réseau d'eau potable

GEMAPI - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'AMEVA pour la restauration et l'entretien de la rivière Ancre.

Décisions du Président

Assainissement - Analyse des boues des 3 lagunes de la station d'épuration de Sully le Sec

Assainissement – Etude bathymétriques des 3 lagunes de la station d'épuration de Sully le Sec

2. Administration générale – Installation d'un nouveau délégué communautaire – M. CRAS

M. Bertrand Lelieur a présenté sa démission de son mandat d'adjoint au maire de la commune de Villers-Bretonneux mettant fin de fait à ses fonctions de délégué communautaire au sein de la Communauté de communes. Le Conseil municipal de Villers Bretonneux réuni le 7 mai 2024, a désigné **M. André CRAS** nouveau délégué communautaire.

- Le conseil procède à l'installation de M. André Cras en sa qualité de délégué titulaire représentant la commune de Villers Bretonneux.

3. Administration générale -Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Val de Somme – Annule et remplace la délibération du 26 mars 2024

En propos préalable à la présentation de ce rapport, le président confie la parole au directeur des services qui explique que dans la version initiale des statuts proposée deux compétences ont été retirées par inadvertance suite aux travaux communs menés avec les services de la préfecture.

Il demande donc que les compétences, gestion du pluvial urbain (GEPUR) et la lutte contre le ruissellement des eaux et l'érosion des sols, soient réintégrées dans les compétences facultatives des statuts. Le conseil communautaire autorise le président à l'unanimité à réintégrer lesdites compétences dans la version proposée à l'approbation.

Par courrier en date du 21 décembre 2023, la Préfecture de la Somme a attiré l'attention de la Communauté de communes sur la nécessité de mettre à jour ses statuts conformément aux évolutions de la législation.

Lors du Conseil du 26 mars 2024 l'assemblée délibérante a validé la présentation de la mise à jour des statuts qu'il convient de compléter à nouveau (notamment s'agissant de la dénomination des SISCO du territoire et des ajustements divers).

Le document a été joint en annexe de la note de synthèse.

- A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la nouvelle mise à jour des statuts de la Communauté de communes du Val de Somme.

Les communes ont 3 mois pour délibérer et émettre un avis sur la mise à jour de ces statuts à compter de la notification qui leur sera faite.

4. Finances – Désignation d'un Président de séance pour le CFU 2023

Au cours de l'adoption du Compte Financier Unique, le Président se retire au moment du vote et ne préside pas ces points.

- A l'unanimité, le Conseil communautaire désigne M. DEUBEUGNY, en qualité de Président de séance pour le vote du CFU.

5. Finances – CFU 2023

Le compte financier unique (CFU), document commun à l'ordonnateur et au comptable public, s'est désormais substitué au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le vote du compte financier unique constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L 1612.12 du CGCT des budgets éligibles (Budget principal, Développement Eco, Assainissement collectif, ANC, Tourisme, Gemapi et Eau) qui produisent leurs CFU.

BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de l'exercice pour l'année 2023 s'élève au compte financier unique à 1 378 633,82 €. Le résultat de clôture est fixé à 3 556 661,66 €.

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une hausse de 14,02 % et s'établissent à 12 667 639,19 € contre 11 110 099 € /CFU 2022. Le chapitre 011 relatif aux charges à caractère général contribue pour le principal à cette augmentation de charge soit + 374 497,24 €, les charges de personnel évoluent de 12,67 %. Il n'y a plus de charges financières.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 369 254,39 € /CFU 2022 soit 2,71 %. Les recettes issues de la fiscalité des particuliers et des entreprises se partagent les chapitres 73 et 74 et actent les réformes entreprises en 2021. Le jeu des articles 73 et 731 évoluent au final à + 368 676 € malgré une baisse notable de la fiscalité locale.

A noter l'évolution favorable de la TEOMI à +170 060 € mais la valorisation des déchets ménagers a enregistré une baisse de 155 298 € pour s'établir en 2023 à 220 456 €.

Les dépenses d'investissement prévues sur le chapitre 23 ont baissé de 325 490 € /CFU 2022 et atteignent malgré tout 3 653 992 € dont pour l'essentiel les dépenses de voirie à 1 154 252 € contre 1 585 564 € /CFU 2022, les constructions relatives aux travaux de l'extension pour 856 897 € et à l'équipement sportif pour 888 965 €, les travaux sur le pluvial de la RD 1029 à Villers-Bretonneux pour 133 115 € et les travaux d'ouvrage de gestion des eaux pluviales à hauteur de 175 814 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 677 316 € contre 4 576 707 € en 2022 et proviennent pour l'essentiel des dotations (438 280 €) du FCTVA (564 472 €) et de l'excédent de fonctionnement (2 714 840 €).

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée Investissement 2023	Résultat Exercice 2023	Résultat clôture 2023
Investissement	- 2 170 001,33 €		41 644,22 €	- 2 128 357,11 €
Fonctionnement	7 062 869,41 €	- 2 714 840,24 €	1 336 989,60 €	5 685 018,77 €
TOTAL	4 892 868,08 €	- 2 714 840,24 €	1 378 633,82 €	3 556 661,66 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

	Résultat clôture 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture 2023	Restes à réaliser 2023	Affectation de résultat
Invt	- 2 170 001,33 €		41 644,22 €	- 2 128 357,11 €	- 739 343,54 €	- 2 867 700,65 €
Fonct	7 062 869,41 €	- 2 714 840,24 €	1 336 989,60 €	5 685 018,77 €		5 685 018,77 €
TOTAL	4 892 868,08 €	- 2 714 840,24 €	1 378 633,82 €	3 556 661,66 €	- 739 343,54 €	2 817 318,12 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – REALISATION

		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022	% 2022/2023
011	Charges à caractère général	5 792 390,24 €	5 417 893,00 €	+ 6,91 %
012	Charges de personnel	1 938 851,80 €	1 720 836,14 €	+ 12,67 %
014	Atténuation de produits	2 507 643,80 €	2 362 739,00 €	+ 6,13 %
65	Autres charges de gestion courante	1 917 988,57 €	1 219 225,00 €	+ 57,21 %
68	Dotations aux provisions	99 438,70 €	50 334,26 €	+ 97,56 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	411 326,08 €	339 071,64 €	+ 21,31 %
	TOTAL – Dépenses de Fonctionnement	12 667 639,19 €	11 110 099,04 €	+ 14,02 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – REALISATIONS

		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022	% 2022/2023
013	Atténuations de charges	382 306,27 €	347 285,30 €	+ 10,08 %
70	Produits des services	182 738,22 €	132 244,21 €	+ 38,18 %
73	Impôts et taxes	5 190 126,00 €	3 885 082,00 €	+ 33,59 %
731	Fiscalité locale	5 020 736,00 €	5 957 104,00 €	- 15,72 %
74	Dotations et participations	2 640 098,98 €	2 587 322,07 €	+ 2,04 %
75	Autres produits de gestion courante	477 299,32 €	645 192,70 €	- 26,02 %
77	Produits spécifiques	-	166,12 €	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	111 324,00 €	80 978,00 €	+ 37,47 %
	TOTAL – Recettes de Fonctionnement	14 004 628,79 €	13 635 374,40 €	+ 2,71 %

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – REALISATIONS

		Réalisé CFU 2023	<i>Pour mémoire CFU 2022</i>
16	Emprunts et dettes assimilées	-	0,01 €
20	Immobilisations incorporelles	62 091,68 €	206 367,69 €
204	Subventions d'équipement versées	201 466,19 €	425 241,62 €
21	Immobilisations corporelles	519 134,22 €	113 858,49 €
23	Immobilisations en cours	3 653 992,01 €	3 979 482,53 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	111 324,00 €	80 978,00 €
041	Opérations patrimoniales (<i>opérations d'ordre</i>)	87 663,88 €	20 016,00 €
	TOTAL – Dépenses d'Investissement	4 635 671,98 €	4 825 944,34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – REALISATION

		Réalisé CFU 2023	<i>Pour mémoire CFU 2022</i>
10	Dotations, fonds et réserves	3 279 312,96 €	3 094 604,24 €
13	Subventions d'équipement reçues	438 280,72 €	823 015,32 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-	0,03 €
27	Autres immobilisations financières	460 732,56 €	300 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	411 326,08 €	339 071,64 €
041	Opérations patrimoniales (<i>opérations d'ordre</i>)	87 663,88 €	20 016,00 €
	TOTAL – Recettes d'Investissement	4 677 316,20 €	4 576 707,23 €

Il n'y a plus d'emprunt sur le Budget Principal au 31 décembre 2023.

Informations statistiques, fiscales et financières

Population totale : 27 080 hab

Informations financières – ratios 2023	Valeurs cdc	Ratios groupements à FPU de même strate (2023)
Dépenses réelles de Fonctionnement / population	452,60 €/hab	327 €/hab
Produits des impositions directes / population	185,40 €/hab	118 €/hab
Recettes réelles de Fonctionnement / population	513,05 €/hab	394 €/hab
Dépenses d'équipement brut / population	163,84 €/hab	157 €/hab
Encours de la dette / population	0,00 €/hab	154 €/hab
DGF / population (<i>contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité</i>)	36,16 €/hab	45 €/hab
Dépenses de personnel / population	15,82 %	33,33 %
Dépenses réelles de Fonctionnement + remboursement de la dette	88,22 %	87,05 %

en capital / recettes réelles de fonctionnement = Marge d'autofinancement courant		
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement = Taux d'équipement	31,93 %	39,84 %
En cours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = Taux d'endettement	0,00 %	39,08 %

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le résultat de l'exercice 2023 est excédentaire et s'élève à 424 893,17 €. Associé au résultat de clôture 2023 et face à un faible reste à réaliser, le résultat à affecter au budget supplémentaire 2024 atteindra 2 766 923,93 €.

Les crédits d'investissement ont notamment permis de poursuivre l'accueil du lotissement d'activités n°2 au sein de la ZAC du Val de Somme à Villers-Bretonneux mais aussi de lancer les premières études du projet d'aménagement Allée de l'Industrie à Corbie.

En termes de recettes de fonctionnement, le village d'entreprises dont le taux d'occupation est très satisfaisant a dégagé 44 251 € de recettes de location et 4 205,79 € ont été encaissés grâce aux locations annexes (co-working et salle de réunion).

A noter les premières recettes issues du partage de fiscalité économique des communes de Villers-Bretonneux et de Fouilloy.

Depuis 2020, le budget annexe économique n'est plus abondé par le budget principal. Aucun emprunt n'est relevé, ni de charges financières.

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée Investissement 2023	Résultat Exercice 2023	Résultat clôture 2023
Investissement	513 223,55 €		- 413 010,85 €	100 212,70 €
Fonctionnement	1 832 407,21 €	0,00 €	837 904,02 €	2 670 311,23 €
TOTAL	2 345 630,76 €	0,00 €	424 893,17 €	2 770 523,93 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

	Résultat clôture 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture 2023	Restes à réaliser 2023	Affectation de résultat
Invt	513 223,55 €		- 413 010,85 €	100 212,70 €	- 3 600,00 €	96 612,70 €
Fonct	1 832 407,21 €	0,00 €	837 904,02 €	2 670 311,23 €		2 670 311,23 €
TOTAL	2 345 630,76 €	0,00 €	424 893,17 €	2 770 523,93 €	- 3 600,00 €	2 766 923,93 €

SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES – REALISATIONS

		HT		
		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022	% 2022/2023
011	Charges à caractère général	148 947,03 €	418 321,74 €	- 64,39 %
012	Charges de personnel	43 666,98 €	41 373,86 €	+ 5,54 %
65	Autres charges de gestion courante	841,29 €	840,48 €	+ 0,10 %

67	Charges exceptionnelles	2 506,40 €	-	-
68	Dotations aux provisions	1 186,89 €	77 778,00 €	- 99,85 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 621,62 €	204 424,85 €	- 65,94 %
TOTAL – Dépenses d'Exploitation		266 770,21 €	742 738,93 €	- 64,08 %

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES – REALISATIONS

		HT		
		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022	% 2022/2023
70	Ventes, prestations de services	21 351,12 €	28 906,26 €	- 26,14 %
74	Subventions d'exploitation	-	2 659,40 €	-
75	Autres produits de gestion courante	383 206,98 €	45 869,05 €	+ 735,44 %
77	Produits exceptionnels (dont ventes de terrains)	600 088,13 €	696 467,71 €	- 13,84 %
78	Reprises sur provision	77 778,00 €	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 250,00 €	14 494,00 €	+ 53,51 %
TOTAL – Recettes d'Exploitation		1 104 674,23 €	788 396,42 €	+ 40,12 %

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – REALISATIONS

		HT	
		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	215 087,24 €	2 821,78 €
21	Immobilisations corporelles	645,00 €	-
23	Immobilisations en cours	244 650,23 €	147 646,43 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	22 250,00 €	14 494,00 €
TOTAL – Dépenses d'Investissement		482 632,47 €	164 962,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – REALISATION

		HT	
		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022
10	Dotations, fonds et réserves	-	122 386,59 €
13	Subventions d'équipement	-	372 282,30 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-	3 733,74 €
040	Op d'ordre de transfert entre section (dont cession d'immos)	69 621,62 €	204 424,85 €
TOTAL – Recettes d'Investissement		69 621,62 €	702 827,48 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le résultat de l'exercice 2023 est excédentaire de 1 068 401,65 €. Il est relevé un résultat de clôture de l'exercice 2023 de 561 236,31 €. Un fort reste de dépenses d'investissement à réaliser sur l'exercice 2023 limite l'affectation du résultat à 272 724,75 €.

La section de fonctionnement en 2023 est excédentaire de 310 224 €.

Les recettes d'exploitation issues notamment de la redevance d'assainissement collectif augmentent de 18,45 % pour s'établir à 1 533 916,34 €. A titre exceptionnel, elles intègrent un versement

exceptionnel de 500 000 € du budget principal en 2023 dans le cadre du dispositif de soutien aux investissements publics en matière d'assainissement collectif prévu par la loi 3DS.

A noter que les charges d'exploitation baissent de 8,53 % pour s'établir à 1 223 691 €.

Les charges financières continuent leur baisse mais s'élèvent encore à 104 082 € contre 110 456 € en 2022. Mais les dotations aux amortissements dont les montants pourtant en baisse atteignent encore 994 053 € et pénalisent cette section d'exploitation.

A noter sur la section d'investissement, la souscription d'un emprunt de 1 400 000 € auprès de la Banque des Territoires dont 900 000 € ont été appelés en 2023 afin de couvrir l'important volume d'investissement généré par la station de Sailly le Sec (705 667 €) et les travaux sur réseaux (1 558 505 €). Le taux de réalisation du chapitre 23 s'élève à 70,67 % en 2023.

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée Investissement 2023	Résultat Exercice 2023	Résultat clôture 2023
Investissement	- 507 165,34 €		758 177,10 €	251 011,76 €
Fonctionnement	334 714,12 €	- 334 714,12 €	310 224,55 €	310 224,55 €
TOTAL	- 172 451,22 €	- 334 714,12 €	1 068 401,65 €	561 236,31 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

	Résultat clôture 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture 2023	Restes à réaliser 2023	Affectation de résultat
Invt	- 507 165,34 €		758 177,10 €	251 011,76 €	- 288 511,56 €	- 37 499,80 €
Fonct	334 714,12 €	- 334 714,12 €	310 224,55 €	310 224,55 €		310 224,55 €
TOTAL	- 172 451,22 €	- 334 714,12 €	1 068 401,65 €	561 236,31 €	- 288 511,56 €	272 724,75 €

SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES – REALISATIONS

		HT		
		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022	% 2022/2023
011	Charges à caractère général	52 201,72 €	117 368,44 €	- 55,52 %
012	Charges de personnel	61 645,62 €	59 289,72 €	+ 3,97 %
65	Autres charges de gestion courante	11 707,68 €	0,26 €	-
66	Charges financières	104 082,94 €	110 456,86 €	- 5,77 %
67	Charges exceptionnelles	0,02 €	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	994 053,81 €	1 050 716 31 €	- 5,39 %
	TOTAL – Dépenses d'Exploitation	1 223 691,79 €	1 337 831,59 €	- 8,53 %

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES – REALISATIONS

		HT		
		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022	% 2022/2023
70	Redevance d'assainissement collectif	851 788,47 €	1 108 425,97 €	- 23,15 %
74	Subventions d'exploitation	50 759,00 €	67 044,00 €	- 24,29 %
77	Produits exceptionnels	510 770,00 €	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	120 598,87 €	119 558,92 €	+ 0,87 %
	TOTAL – Recettes d'Exploitation	1 533 916,34 €	1 295 028,89 €	+ 18,45 %

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – REALISATIONS

		HT	
		Réalisé CFU 2023	<i>Pour mémoire CFU 2022</i>
13	Subventions d'investissement	44 741,89 €	-
16	Emprunts et dettes assimilées	312 128,33 €	305 335,30 €
20	Immobilisations incorporelles	81 962,78 €	106 883,70 €
21	Immobilisations corporelles	4 321,90 €	59 422,51 €
23	Immobilisations en cours	2 303 529,64 €	2 283 071,43 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	120 598,87 €	119 558,92 €
041	Opérations patrimoniales (<i>opération d'ordre</i>)	179 583,19 €	5 600,00 €
TOTAL – Dépenses d'Investissement		3 046 866,60 €	2 879 871,86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – REALISATION

		HT	
		Réalisé CFU 2023	<i>Pour mémoire CFU 2022</i>
10	Dotations, fonds et réserves	334 714,12 €	-
13	Subventions d'équipement reçues	865 577,10 €	321 170,80 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 428 067,37 €	-
21	Immobilisations corporelles	3 048,11 €	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	994 053,81 €	1 050 716,31 €
041	Opérations patrimoniales (<i>opération d'ordre</i>)	179 583,19 €	5 600,00 €
TOTAL – Recettes d'Investissement		3 805 043,70 €	1 377 487,11 €

Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 3 590 017,56 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le résultat de l'exercice 2023 est déficitaire de 4 234,75 €.

Avec l'excédent de clôture de 2022 de 2 130,11 €, un résultat négatif de 2 104,64 € est à affecter au budget supplémentaire 2024.

La poursuite de l'effort financier à la mise en conformité des ANC des particuliers se poursuit et s'élève en 2023 à 35 755 €.

Ce compte financier unique acte la mise en place depuis le 1^{er} juillet 2021 de la redevance d'assainissement non collectif.

D'après les statuts, seule la section d'exploitation est à comptabiliser.

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée Investissement 2023	Résultat Exercice 2023	Résultat clôture 2023
Investissement				
Fonctionnement	2 130,11 €		- 4 234,75 €	- 2 104,64 €
TOTAL	2 130,11 €		- 4 234,75 €	- 2 104,64 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

	Résultat clôture 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture 2023	Restes à réaliser 2023	Affectation de résultat
Invt						
Fonct	2 130,11 €		- 4 234,75 €	- 2 104,64 €		- 2 104,64 €
TOTAL	2 130,11 €		- 4 234,75 €	- 2 104,64 €		- 2 104,64 €

SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES – REALISATIONS

		HT		
		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022	% 2022/2023
011	Charges à caractère général	43 035,75 €	76 587,31 €	- 43,81 %
012	Charges de personnel	6 850,06 €	6 588,59 €	+ 3,97 %
65	Autres charges de gestion courante	35 755,00 €	9 900,00 €	+ 261 %
67	Charges exceptionnelles	582,22 €	-	-
TOTAL – Dépenses d'Exploitation		86 223,03 €	93 075,90 €	- 7,36 %

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES – REALISATIONS

		HT		
		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022	% 2022/2023
70	Redevance d'assainissement non collectif	61 987,87 €	103 660,43 €	- 40,20 %
75	Autres produits de gestion courante	0,41 €	0,58 €	- 29,31 %
77	Produits exceptionnels	20 000,00 €	-	-
TOTAL – Recettes d'Exploitation		81 988,28 €	103 661,01 €	- 20,91 %

BUDGET TOURISME

Le résultat de l'exercice 2023 est excédentaire et s'élève à 70 946,37 €.

Les dépenses d'exploitation s'établissent à 312 136 € contre 276 032 € en 2022 et actes les évolutions du chapitre 012 (+36%).

La taxe de séjour s'est élevée à 48 317 € contre 38 325 € en 2022 et illustre tout le travail mené par le service.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 23 104 € et actent les premières réflexions sur le déplacement de l'OT à la maison éclusière de Corbie.

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée Investissement 2023	Résultat Exercice 2023	Résultat clôture 2023
Investissement	87 214,48 €		29 637,46 €	116 851,94 €
Fonctionnement	- 39 778,61 €	0,00 €	41 308,91 €	1 530,30 €
TOTAL	47 435,87 €	0,00 €	70 946,37 €	118 382,24 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

	Résultat clôture 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture 2023	Restes à réaliser 2023	Affectation de résultat
Invt	87 214,48 €		29 637,46 €	116 851,94 €	- 585,99 €	116 265,95 €
Fonct	- 39 778,61 €	0,00 €	41 308,91 €	1 530,30 €		1 530,30 €
TOTAL	47 435,87 €	0,00 €	70 946,37 €	118 382,24 €	- 585,99 €	117 796,25 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022	% 2022/2023
011	Charges à caractère général	113 725,95 €	110 163,10 €	
012	Charges de personnel	143 127,78 €	104 717,60 €	
65	Autres produits de gestion courante	3 087,92 €	1 353,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 195,08 €	59 799,09 €	
	TOTAL – Dépenses de Fonctionnement	312 136,73 €	276 032,79 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - REALISATIONS

		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022	% 2022/2023
70	Ventes, prestations de services	14 551,55 €	13 516,67 €	+ 7,66 %
731	Taxe de séjour	48 317,58 €	38 325,52 €	+ 26,07 %
74	Dotations et participations	4 051,51 €	7 741,39 €	- 47,66 %
75	Participation du Budget Principal	272 000,00 €	115 000,00 €	+ 136 %
77	Produits spécifiques	2 000,00 €	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	12 525,00 €	4 554,00 €	+ 175 %
	TOTAL – Recettes de Fonctionnement	353 445,64 €	179 137,58 €	+ 97,30 %

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022
20	Immobilisations incorporelles	6 900,00 €	972,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 679,56 €	2 645,99 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	12 525,00 €	4 554,00 €
	TOTAL – Dépenses d'Investissement	23 104,56 €	8 171,99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - REALISATIONS

		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022
10	Dotations, fonds et réserves	546,94 €	14 796,08 €
13	Subventions d'équipement reçues	-	35 548,01 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	52 195,08 €	59 799,09 €
	TOTAL – Recettes d'Investissement	52 742,02 €	110 143,18 €

BUDGET ANNEXE GEMAPI

La Communauté de Communes est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière de GEMAPI.

Le résultat de l'exercice 2023 s'élève à 128 491 €.

L'excédent à reporter sera de 470 030,86 € sur le budget supplémentaire 2024.

Un crédit de fonctionnement de 47 470 € a permis de soutenir les actions sur l'ancre domaniale pour la partie gérée par la Communauté de Communes et les interventions menées par les associations syndicales de rivière.

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée Investissement 2023	Résultat Exercice 2023	Résultat clôture 2023
Investissement	5 880,00 €		2 832,00 €	8 712,00 €
Fonctionnement	335 658,96 €	0,00 €	125 659,90 €	461 318,86 €
TOTAL	341 538,96 €	0,00 €	128 491,90 €	470 030,86 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

	Résultat clôture 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture 2023	Restes à réaliser 2023	Affectation de résultat
Invt	5 880,00 €		2 832,00 €	8 712,00 €	0,00 €	8 712,00 €
Fonct	335 658,96 €	0,00 €	125 659,90 €	461 318,86 €		461 318,86 €
TOTAL	341 538,96 €	0,00 €	128 491,90 €	470 030,86 €	0,00 €	470 030,86 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022	% 2022/2023
011	Charges à caractère général	47 470,56 €	2 382,00 €	+ 1893 %
012	Charges de personnel	6 553,48 €	6 167,42 €	+ 6,26 %
014	Atténuations de produits	2 035,00 €	891,00 €	+ 128%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 940,00 €	2 940,00 €	-
	TOTAL – Dépenses de Fonctionnement	58 999,04 €	12 380,42 €	+ 376 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - REALISATIONS

		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022	% 2022/2023
731	Taxe GEMAPI	120 005,00 €	138 208,00 €	- 13,17 %
74	Dotations et participations	64 653,94 €	390,74 €	-
	TOTAL – Recettes de Fonctionnement	184 658,94 €	138 598,74 €	+ 33,23 %

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

		Réalisé CFU 2023	<i>Pour mémoire CFU 2022</i>
20	Immobilisations incorporelles	108,00 €	-
23	Immobilisations en cours	-	-
	TOTAL – Dépenses d'Investissement	108,00 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - REALISATIONS

		Réalisé CFU 2023	<i>Pour mémoire CFU 2022</i>
10	Dotations, fonds et réserves	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 940,00 €	2 940,00 €
	TOTAL – Recettes d'Investissement	2 940,00 €	2 940,00 €

BUDGET EAU POTABLE

La Communauté de Communes est compétente en matière d'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le résultat de l'exercice 2023 est excédentaire de 418 943,94 €. Le résultat de clôture positif de l'exercice 2023 permet de reporter un excédent de 500 905,87 € sur l'exercice 2024.

En matière d'exploitation, les charges à caractère général baissent de 86 766 € et s'établissent à 137 748 € alors que les recettes d'exploitation baissent de 342 285 € notamment une diminution de 172 975 € de versement de la surtaxe de SUEZ compte tenu des contraintes de l'harmonisation du prix de l'eau pour le fonctionnement du service et des augmentations du tarif du délégataire en 2023 (+12%).

Les charges financières s'élèvent à 2 922 € contre 4 741 € en 2022.

S'agissant de la section d'investissement, les dépenses d'immobilisations en cours afférentes au chapitre 23 se sont élevées à 411 660 € contre 1 150 341 € en 2022 avec un taux de réalisation de 41%. Les dépenses se sont portées sur des travaux de renouvellement de canalisation fuyardes pour les communes de Pont-Noyelle, Cerisy, Chipilly, Vecquemont et Méricourt l'Abbé.

Le remboursement du capital de la dette et des avances remboursables s'élève à 46 455 € contre 48 813 € en 2022 avec un capital restant dû de 152 211 € au 31 décembre 2023. Ce faible taux d'endettement permettra au service de bénéficier de nouvelles capacités d'investissement financés par l'emprunt.

BALANCE GENERALE	Résultat clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée Investissement 2023	Résultat Exercice 2023	Résultat clôture 2023
Investissement	- 354 716,09 €		367 003,19 €	12 287,10 €
Fonctionnement	925 431,82 €	- 484 297,37 €	51 940,75 €	493 075,20 €
TOTAL	570 715,73 €	- 484 297,37 €	418 943,94 €	505 362,30 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

	Résultat clôture 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture 2023	Restes à réaliser 2023	Affectation de résultat
Invt	- 354 716,09 €		367 003,19 €	12 287,10 €	- 4 456,43 €	7 830,67 €
Fonct	925 431,82 €	- 484 297,37 €	51 940,75 €	493 075,20 €		493 075,20 €
TOTAL	570 715,73 €	- 484 297,37 €	418 943,94 €	505 362,30 €	- 4 456,43 €	500 905,87 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

			HT	
		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022	% 2022/2023
011	Charges à caractère général	137 748,60 €	224 514,78 €	- 38,65 %
012	Charges de personnel	102 247,51 €	100 000,00 €	+ 2,25 %
65	Autres charges de gestion courante	287,70 €	1 353,89 €	- 78,75 %
66	Charges financières	2 922,24 €	4 741,38 €	- 38,37 %
67	Charges exceptionnelles	2 251,83 €	637,63 €	+ 253 %
68	Dotations aux provisions	11 768,97 €	860,71 €	+ 1267 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	222 867,40 €	273 463,64 €	- 18,50 %
TOTAL – Dépenses de Fonctionnement		480 094,25 €	605 572,03 €	- 20,72 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - REALISATIONS

			HT	
		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022	% 2022/2023
70	Ventes, prestations de services	483 424,62 €	825 709,18 €	- 41,45 %
75	Autres produits de gestion courante	13 601,08 €	2 502,28 €	+ 443 %
77	Produits exceptionnels	25 000,30 €	5 158,96 €	+ 386 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	10 009,00 €	10 086,86 €	- 0,77 %
TOTAL – Recettes de Fonctionnement		532 035,00 €	843 457,28 €	- 36,92 %

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

			HT	
		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022	
13	Subvention d'investissement	23 292,39 €	-	
16	Emprunts et dettes assimilées	299 961,52 €	348 213,44 €	
20	Immobilisations incorporelles	12 960,00 €	-	
21	Immobilisations corporelles	35 762,25 €	20 945,00 €	
23	Immobilisations en cours	411 660,24 €	1 150 341,33 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	10 009,00 €	10 086,86 €	
TOTAL – Dépenses d'Investissement		739 645,40 €	1 529 586,63 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - REALISATIONS

		HT	
		Réalisé CFU 2023	Pour mémoire CFU 2022
10	Dotations, fonds et réserves	484 297,37 €	-
13	Subventions d'équipement reçues	453 483,82 €	394 468,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	222 867,40 €	273 463,64 €
TOTAL – Recettes d'Investissement		1 160 648,59 €	667 931,64 €

Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 152 211,13 €

Le document complet du CFU a été joint en annexe de la note de synthèse.

Au moment du vote, M. le Président quitte la salle.

- A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le CFU de l'exercice 2023, pour le budget principal, le budget développement économique, assainissement collectif, assainissement non collectif, budget tourisme, budget annexe GEMAPI, budget eau potable

M. DEBEUGNY, Vice-Président en charge des finances, remercie le service finances, le Directeur général des services ainsi que la commission pour ce document de travail qui retrace de façon très précise et détaillée la situation budgétaire.

M. le Président souligne que ce CFU confirme le vote effectué dans cadre du budget primitif. Il remercie F. DEBEUGNY et sa commission, ainsi que le Directeur général des services et Mme STEFANIAK pour son accompagnement. Il remercie également l'ensemble des commissions qui sont force de proposition.

M. le Président rappelle que le contexte est de plus en plus difficile, et que la CCVS a dû faire face à la faillite du délégataire de Calypso (la société dédiée de Oikos). La solution transitoire qui a permis de rouvrir au plus vite, dès novembre 2023, va coûter 1 million d'euros à la collectivité et vient limiter la capacité d'autofinancement de la Communauté de communes Cette dépense exceptionnelle va nécessiter de recourir à l'emprunt pour équilibrer le budget. Si en 30 années d'existence la Communauté de Communes n'a pas augmenté ses impôts, la question pourrait se poser dans les années à venir pour financer la poursuite des investissements.

6. Finances- Affectation de résultat 2023

Dans le cadre de la procédure de la M14, M4 et M49 la procédure d'affectation se décompose sauf exceptions, en deux temps :

- Premier temps : au budget primitif de l'année considérée, le montant de l'autofinancement complémentaire est inscrit en prévision sur une ligne budgétaire ne donnant pas lieu à réalisation. Au 31 décembre de cette même année, le CFU fait en principe apparaître l'excédent de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu. Ce résultat est celui qui sera affecté en section d'investissement pour réaliser l'autofinancement prévu au budget primitif.
- Second temps : Après l'approbation du CFU, le Conseil de communauté décide, par une délibération spécifique, de l'affectation de ce résultat.

Budget Principal :

	Résultat clôture 2022	Virement de la section d'Inv't	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 2 170 001,33 €		41 644,22 €	D (-) : 739 343,54 € R (+) : 0,00 €	- 2 867 700,65 €
Fonctionnement	7 062 869,41 €	- 2 714 840,24 €	1 336 989,60 €		5 685 018,77 €

→ A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte l'affectation de résultat du budget principal

Budget Annexe Développement Economique :

	Résultat clôture 2022	Virement de la section d'Inv't	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	513 223,55 €		- 413 010,85 €	D (-) : 3 600,00 € R (+) : 0,00 €	96 612,70 €
Fonctionnement	1 832 407,21 €	-	837 904,02 €		2 670 311,23 €

→ A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte l'affectation de résultat du budget annexe développement économique

Budget Annexe Assainissement Collectif :

	Résultat clôture 2022	Virement de la section d'Inv't	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 507 165,34 €		758 177,10 €	D (-) : 288 511,56 € R (+) : 0,00 €	- 37 499,80 €
Fonctionnement	334 714,12 €	- 334 714,12 €	310 224,55 €		310 224,55 €

→ A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte l'affectation de résultat du budget annexe assainissement collectif

Budget Annexe Assainissement Non Collectif :

	Résultat clôture 2022	Virement de la section d'Inv't	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	0,00 €		0,00 €	D (-) : 0,00 € R (+) : 0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	2 130,11 €	0,00 €	- 4 234,75 €		- 2 104,64 €

→ A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte l'affectation de résultat du budget annexe assainissement non collectif

Budget Tourisme :

	Résultat clôture 2022	Virement de la section d'Inv	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	87 214,48 €		29 637,46 €	D (-) : 585,99 € R (+) : 0,00 €	116 265,95 €
Fonctionnement	- 39 778,61 €	-	41 308,91 €		1 530,30 €

→ A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte l'affectation de résultat du budget tourisme

Budget Annexe GEMAPI :

	Résultat clôture 2022	Virement de la section d'Inv	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	5 880,00 €		2 832,00 €	D (-) : 0,00 € R (+) : 0,00 €	8 712,00 €
Fonctionnement	335 658,96 €	-	125 659,90 €		461 318,86 €

→ A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte l'affectation de résultat du budget annexe GEMAPI

Budget Eau potable :

	Résultat clôture 2022	Virement de la section d'Inv	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 354 716,09 €		367 003,19 €	D (-) : 4 456,43 € R (+) : 0,00 €	7 830,67 €
Fonctionnement	925 431,82 €	- 484 297,37 €	51 940,75 €		493 075,20 €

→ A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte l'affectation de résultat du budget eau potable

7. Finances – Fonds de concours 2024 – Effacement des réseaux - Hamelet

La commune de Hamelet a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur de travaux d'effacement de réseaux.

Le coût de ces travaux s'élève à 175 053,40 € H.T.

Il est demandé au Conseil communautaire, après visa technique et un avis favorable de la commission finances et du bureau communautaire, de bien vouloir se prononcer sur le versement du fonds de concours réseaux, de 37.50 % du reste à charge H.T, soit 40 179,37 € plafonné à 40 000 €.

→ A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide le versement du fonds de concours réseaux de 37.50 % du reste à charge HT, soit 40 179,37 €, plafonné à 40 000 € pour la commune de Hamelet.
- autorise le Président à signer la convention avec la commune.

8. Finances – Fonds de concours 2024 – Travaux sur RD - Morcourt

La commune de Morcourt a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur de travaux pour la création d'un cheminement piéton.

Le coût de ces travaux s'élève à 31 371,20 € H.T.

Il est demandé au Conseil communautaire, après visa technique et un avis favorable de la commission finances et du bureau communautaire, de bien vouloir se prononcer sur le versement du fonds de concours réseaux, de 30 % du montant des travaux H.T, soit 9 411,36 €.

→ A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide le versement du fonds de concours réseaux de 30 % du montant des travaux H.T, soit un montant de 9 411,36 € pour la commune de Morcourt.
- autorise le Président à signer la convention avec la commune.

9. Finances -Fonds de concours 2024 – Signalétique - Gentelles

La commune de Gentelles a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur de la création d'une voie de circulation douce et d'un carrefour sur sa commune.

Le coût de ces travaux s'élève à 12 158 € H.T.

Il est demandé au Conseil communautaire, après visa technique et un avis favorable de la commission finances et du bureau communautaire, de bien vouloir se prononcer sur le versement du fonds de concours de 30 % du montant des travaux H.T, soit 3 647,40 €.

→ A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide le versement des fonds de concours « signalétique et sécurité » de 30 % du montant des travaux HT, soit 3 647,40 € pour la commune de Gentelles.
- autorise le Président à signer la convention avec la commune.

10. Finances – Fonds de concours 2024 – ANC - Gentelles

La commune de Gentelles a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur de la réhabilitation de l'assainissement non collectif dans des bâtiments communaux.

Le coût de ces travaux s'élève à 24 206 € H.T.

Il est demandé au Conseil communautaire, après visa technique et un avis favorable de la commission finances et du bureau communautaire, de bien vouloir se prononcer sur le versement du fonds de concours de 30 % du montant des travaux H.T, soit 7 261,80 € plafonné à 4 000 €.

→ A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide le versement des fonds de concours « assainissement non collectif » de 30 % du montant des travaux HT, soit 7 261,81 € plafonné à 4 000 € pour la commune de Gentelles.
- autorise le Président à signer la convention avec la commune.

11. Finances – Fonds de concours 2024 – Equipements sportifs - Bonnay

La commune de Bonnay a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur de la création d'une aire de jeux.

Le coût de ces travaux s'élève à 27 508,60 € H.T.

Il est demandé au Conseil communautaire, après visa technique et un avis favorable de la commission finances et du bureau communautaire, de bien vouloir se prononcer sur le versement du fonds de concours de 30 % du montant des travaux H.T, soit 8 252,58 €, plafonné à 4 000 €.

- A l'unanimité, le Conseil communautaire :
- valide le versement des fonds de concours « équipement sportif » de 30 % du montant des travaux HT, soit 8 252,58 €, plafonné à 4 000 € pour la commune de Bonnay.
 - autorise le Président à signer la convention avec la commune.

12. Finances – Fonds de concours 2024 – Salle Polyvalente – Lamotte Brebière

La commune de Lamotte Brebière a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur de travaux d'extension de la salle polyvalente.

Le coût de ces travaux s'élève à 330 000,00 € H.T.

Il est demandé au Conseil communautaire, après visa technique et un avis favorable de la commission finances et du bureau communautaire, de bien vouloir se prononcer sur le versement du fonds de concours de 30 % du coût des travaux H.T, taux réduit à 15 %, soit 49 500,00 €, plafonné à 40 000 €.

- A l'unanimité, le Conseil communautaire :
- valide le versement des fonds de concours « salle polyvalente » de 15 % du montant des travaux HT, soit 49 500,00 €, plafonné à 40 000 € pour la commune de Lamotte Brebière.
 - autorise le Président à signer la convention avec la commune.

13. Finances – Fonds de concours 2024 – Travaux sur RD - Franvillers

La commune de Franvillers a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur d'un projet de réfection de trottoirs sur des routes non communautaires.

Le coût de ces travaux s'élève à 54 036,24 € H.T.

Il est demandé au Conseil communautaire, après visa technique et un avis favorable de la commission finances et du bureau communautaire, de bien vouloir se prononcer sur le versement du fonds de concours de 25 % du coût des travaux H.T, soit 13 509,06 €.

- A l'unanimité, le Conseil communautaire :
- valide le versement des fonds de concours « travaux sur voirie non communautaire » de 25 % du montant des travaux HT, soit 13 509,06 € pour la commune de Franvillers.
 - autorise le Président à signer la convention avec la commune.

14. Finances – Fonds de concours 2024 – Réseaux - Corbie

La commune de Corbie a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur de travaux de passage aux LED.

Le coût de ces travaux s'élève à 203 550,33 € H.T.

Il est demandé au Conseil Communautaire, après visa technique et un avis favorable de la commission finances et du bureau communautaire, de bien vouloir se prononcer sur le versement du fonds de concours de 37.50 %, taux réduit à 6.31 % du coût des travaux H.T, soit 12 844,03 €.

- A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide le versement des fonds de concours « réseaux » de 6.31 % du montant des travaux HT, soit 12 844.03 € pour la commune de Corbie.
- autorise le Président à signer la convention avec la commune.

15. Finances – Fonds de concours 2024 – Travaux RD - Baizieux

La commune de Baizieux a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur d'un projet de réfection de trottoirs sur des routes non communautaires.

Le coût de ces travaux s'élève à 4 000.12 € H.T.

Il est demandé au Conseil Communautaire, après visa technique et un avis favorable de la commission finances et du bureau communautaire, de bien vouloir se prononcer sur le versement du fonds de concours de 25 % du coût des travaux H.T, soit 1 000.03 €.

- A l'unanimité, le Conseil Communautaire :
- valide le versement des fonds de concours « travaux sur voirie non communautaire » de 25 % du montant des travaux HT, soit 1 000.03 € pour la commune de Baizieux.
 - autorise le Président à signer la convention avec la commune.

16. RH – Tableau des effectifs au 01.06.2024 et avancements de grades 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Vu l'arrêté n°2021/36 portant détermination des lignes directrices de gestion RH du 1^{er} mars 2021, Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Considérant les avancements de grades pour les agents promouvables,

- Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité:
- la création d'un emploi sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet
 - la création d'un emploi sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet
 - la création d'un emploi sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget, section de fonctionnement

Ainsi, suite aux mouvements de personnel, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} juin 2024 comme suit :

	Pourvu	A pourvoir au 01-06- 2024	Temps Complet	Temps Non Complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
<i>Directeur général des services</i>	1		1	
<i>Directeur général adjoint</i>	1		1	
Attaché hors classe	1		1	

Attaché principal	1		1	
Attaché	1		1	
Rédacteur principal 1ère classe	3		3	
Rédacteur principal 2ème classe	0		0	
Rédacteur	1			1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	4		4	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	0		0	
Adjoint administratif	5		5	
Adjoint administratif TNC (CDD)		0		0
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	1		1	
Ingénieur	1		1	
Technicien principal de 1ère classe	3		3	
Technicien				
Adjoint technique principal de 1ère classe	4		4	
Adjoint technique principal de 2ème classe	0		0	
Adjoint technique	1		1	
FILIERE CULTURELLE				
Assistant de conservation du patrimoine principal 1ère classe	1		1	
Assistant de conservation du patrimoine principal 2e classe	1		1	
Assistant de conservation du patrimoine	2		2	
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	3		3	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe				
Adjoint du patrimoine	9	1	10	
Adjoint du patrimoine (CDD)	1		1	

17. RH – Accueil d'un stagiaire – Service Environnement du 03.06 au 17.07.2024 et du 12.08 au 30.08.2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation – art L124-1 à L124-20 et D124-6,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29,

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Vu le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages

Vu la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

Vu la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial

M. le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la Communauté de Communes du Val de Somme pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Il est précisé que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir

Néanmoins, la durée du stage souhaitée ne remplit pas ces conditions, le stagiaire est accueilli à titre gracieux.

Dans le cadre de son cursus universitaire, le stagiaire exerce les fonctions de soutien à la mise à jour du plan d'actions du Plan Climat Air Energie du Territoire, le service environnement souhaite accueillir un stagiaire étudiant en master AETPF (agrosociétés, environnement, territoires, paysage, forêt). Les missions sont notamment de :

- s'informer sur le Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET), le Contrat d'Objectif Territorial «Territoire Engagé Transition Ecologique» (COT TETE), les engagements pris par la collectivité.
- se former à l'utilisation de Futurproofed
- reprendre les derniers rapports de visite annuelle du Contrat d'Objectif Territorial « Territoire Engagé Transition Ecologique » et autres documents liés.
- faire un point d'avancée des actions fléchées avec les services afin de mettre à jour le plan d'actions
- reprendre, initier et porter des actions
- formaliser le plan d'actions et ses avancées sur l'outil en ligne du PCAET (futurproofed).
- centraliser les documents justificatifs inhérents. La convention de stage prévoit la possibilité de travailler exceptionnellement en soirée et les dimanches.

Le stage se déroule du lundi au vendredi inclus, de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 dont une pause méridienne d'une heure.

M. BARDET suggère qu'une gratification soit attribuée aux stagiaires qui travaillent pour la Com de Com même si la durée du stage n'excède pas 2 mois.

→ A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à signer la convention de stage de M.CLICHY Thibaut, étudiant en master AETPF (agrosociétés, environnement, territoires, paysage, forêt), pour la période du 03 juin 2024 au 12 juillet 2024 et du 12 août au 30 août 2024 inclus, avec une fermeture du service prévues les 15 et 16 août 2024), accueilli au sein du service environnement de la CCVS, du lundi au vendredi inclus de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 avec une pause méridienne d'une heure.
- inscrit et prévoir les crédits au budget, section fonctionnement

18. Assainissement – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie – Campagne d'analyse de rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) à la station d'épuration de Corbie

Le présent rapport de subvention sollicité auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, concerne la campagne de recherche de micropolluants dans les eaux brutes et les eaux usées traitées de station de traitement des eaux usées à la station d'épuration de Corbie.

En effet, conformément à l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Corbie, il y a lieu de réaliser cette campagne de micropolluants RSDE.

A réception du rapport de SUEZ Eau France présentant les résultats de cette campagne de mesure, attestant la bonne réalisation de cette campagne de recherche de substances dangereuses dans les eaux brutes et traitées à la station d'épuration de Corbie, la facture sera acquittée par la Communauté de Communes.

A l'appui de cette facture acquittée, la collectivité :

- sollicitera la subvention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie,
- émettra un titre auprès de SUEZ Eau France, correspondant au solde non subventionné par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Il y a donc lieu de solliciter auprès des services de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, la subvention correspondante pour réalisation de la campagne de recherche de micropolluants.

Le plan de financement est donc le suivant :

Organismes subventionnant la campagne d'analyse RSDE à la station d'épuration de Corbie	Montant de la prestation	Montant finançable	Taux de la subvention	Montant de la subvention
Subvention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie	15 223 € H.T.	7 611,50 € H.T.	50 %	7 611,50 €
Participation de SUEZ Eau France	15 223 € H.T.	7 611,50 € H.T.	50 %	7 611,50 €

→ A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise cette campagne de recherche de substances dangereuses mentionnée ci-dessus à hauteur des montants subventionnables par l'Agence de l'Eau Artois Picardie,
- sollicite les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie,
- autorise le président à signer toutes les pièces s'y rapportant,
- inscrit les dépenses et les recettes section d'investissement au budget assainissement collectif 2024 et suivants.

19. Culture – Programmation culturelle 2024-2025

En 2024-2025, le réseau de lecture publique propose la programmation culturelle suivante sur les 3 médiathèques intercommunales (La Caroline à Corbie, La Filature à Ribemont-sur-Ancre, la médiathèque Patrick-Simon à Villers-Bretonneux) ainsi qu'en « hors-les-murs » :

1. PETITE ENFANCE :

- Le programme « Bébés-lecteurs en Val de Somme » en partenariat avec les assistantes maternelles volontaires : Fouilloy, Villers-Bretonneux, Lamotte-Warfusée, Marcelcave et Aubigny / Vecquemont
- Les séances de lecture à destination des 0-4 ans / 4-6 ans et 6-8 ans dans les médiathèques, séances menées par les bibliothécaires intercommunales

2. SOUTIEN A LA PARENTALITE :

- Le café des familles par Evelyne CONSTANTIN et Axelle LEMAHIEU
- « Famil'liez-vous ! », la grande journée des partenaires du réseau parentalité du Val de Somme, activités gratuites à destination des familles

3. TISSAGES (INTERVENTIONS DES HABITANTS DU TERRITOIRE QUI ONT A CŒUR DE PARTAGER LEUR PASSION) :

- Ateliers tricot par Véronique GOSSSELIN à La Caroline et par Brigitte CLAIR à la médiathèque Patrick-Simon
- Ateliers scrapbooking par Martine CAUVET

- Atelier photo à la médiathèque La Caroline par Mme TIO et M. D'HALLUIN
 - Atelier éducation financière par Clarisse CASTIAUX
4. JEUX :
- Jeux de société : une après-midi jeux pour enfants et une soirée jeux pour adultes ;
 - Trois tournois de jeux vidéo : un dans chaque médiathèque du réseau
5. LES OPERATIONS DEPARTEMENTALES, REGIONALES, NATIONALES (PRESENTEES PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE) :
- Les journées du patrimoine (21/09/2024) : opération **nationale**, menée à la médiathèque La Caroline par la maison de l'architecture des Hauts-de-France
 - Vacances de Toussaint : participation au festival « Des parents, des bébés », opération **départementale**. Le festival est porté par le Conseil départemental et alimenté par les bibliothèques volontaires
 - Ciné Soupe : opération à l'échelle **régionale** (diffusion de courts métrages avec débat et discussion autour d'une soupe) proposée hors les murs
 - Janvier : les « Nuits de la Lecture », opération **nationale** (Ministère de la Culture)
 - Mars : le « Printemps des poètes », opération **nationale**
 - Juin, juillet : opération à l'échelle **régionale** « Live entre les livres » (diffusion de groupes de musique locaux au sein des médiathèques)
6. TEMPS FORTS :
- Un temps fort autour du loup à la médiathèque La Filature en octobre 2024
 - Un temps fort autour de la science à la médiathèque La Caroline en janvier 2025
 - Un temps fort à définir à la médiathèque Patrick-Simon en avril 2025
7. ANIMATIONS DIVERSES :
- Atelier d'écriture poétique avec Dimitri LANCIAUX à la médiathèque La Caroline
 - Club de lecture adulte animé par les bibliothécaires du pôle fiction adulte sur les trois médiathèques du réseau
 - Ateliers numériques de la fondation Orange sur les 3 médiathèques intercommunales et 2 communes du Val de Somme (Aubigny et Chipilly)
 - Un spectacle conte et calligraphie à La Caroline dans le cadre du Festival du conte et de la calligraphie d'Amiens (à confirmer)
 - Une exposition sur la libération des villages d'Heilly, Ribemont, Méricourt et Bresle en mai 2025 (à proximité de la date du 80^{ème} anniversaire) à La Filature
8. FORMATION DE PROFESSIONNELS :
- Formation à l'utilisation des raconte-tapis à destination de professionnels en contact avec des enfants (assistantes maternelles, enseignants, animateurs accueils de loisirs, bibliothécaires...) du territoire intercommunal
- A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer l'ensemble des contrats et documents s'y rapportant.

La séance est levée à 20h15.

Monsieur le Président remercie les participants, et les invite à partager le verre de l'amitié.

Le Président

A. BABAUT

La secrétaire de séance

V. ROUSSELLE

